

CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 7 JANVIER 2019 - 20H30

Sont Présents : Stéphane CLOSSE, Jérôme FELIX, Vincent BERTRAND, Olivier BRUN, Philippe MARTIN, Laurent DROUET, Sylvie MAURIN, Jennifer MOURRE le Maire les remercie et ouvre la séance à 20 h 40.

Absent excusé : Philippe BRUN

Ordre du Jour :

- Délibération / Convention SPA Avenant pour modification tarifs
- Délibération / Convention d'adhésion aux services mutualisés de la CCBDP (Urbanisme et Archives)
- Délibération / Transfert compétence Eau Ass à la CCBDP
- Délibération / Choix de l'entreprise pour travaux aménagement cimetièrè
- Délibération / Modification tarifs branchement réseaux Eau et Assainissement
- Branchements Eau Assainissement - Devis raccordement
- Voirie Travaux programme FDAC 2019 - Estimation CCBDP
- Compte-Rendu diverses réunions
- Questions diverses

1 - Délibération / Convention SPA Avenant pour modification tarifs : le Maire rappelle que la commune a l'obligation de disposer d'une fourrière animale et, pour cela, elle adhère à la **SPA. « La Vauclusienne »** pour avoir accès au refuge fourrière des Grands Champs à Piégon. Il explique que la SPA au vu des nombreux abandons et de la charge financière qu'il en résulte a décidé d'augmenter la participation financière des communes à compter du 1^{er} janvier 2019 et de la fixer pour les commune de moins de 1000 habitants à 250€. Les Conseillers approuvent à l'unanimité et autorisent le Maire à signer la convention.

2 - Délibération / Convention d'adhésion aux services mutualisés de la CCBDP (Urbanisme et Archives) :

Le maire informe les conseillers que la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale, par délibération en date du 12 décembre 2017, a créé le service commun « Ressources Administratives ». Ce service regroupe les prestations mutualisées d'instruction des dossiers d'urbanisme et de classement des archives que la commune utilise déjà. Le Maire donne aux conseillers lecture de la nouvelle convention qui consiste uniquement à reprendre administrativement les conditions existantes qui ne bougent pas au niveau financier. Les Conseillers approuvent à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention et ses annexes.

3 - Délibération / Transfert compétence Eau et Assainissement à la CCBDP : Le Maire explique que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRÉ » prévoyait le transfert obligatoire aux Communautés de Communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020. La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en permettant aux communes de demander le report de ce transfert. Le Maire précise que pour s'opposer au transfert immédiat de ces 2 compétences, les communes doivent délibérer avant le 1^{er} juillet 2019, il propose aux conseillers de prendre dès à présent position à ce sujet. Les Conseillers à l'unanimité décident de s'opposer au transfert automatique à la CCBDP au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées.

4 - Délibération / Choix de l'entreprise pour travaux aménagement cimetièrè : Le maire rappelle que, suite à la décision de procéder à des travaux d'aménagement du cimetière, une consultation d'entreprises a été faite. Le Maire indique qu'à l'issue de cette consultation, deux entreprises ont répondu et il donne lecture du rapport d'analyses des offres présentées par les entreprises **CONTRUIRE EN PROVENCE et SARL VIAL**. Au vu de l'analyse faite par le maître d'œuvre, le Maire propose de confier les travaux d'aménagement du cimetière à l'entreprise offrant le meilleur prix, à savoir l'entreprise CONSTRUIRE EN PROVENCE dont l'offre s'élève à 30 818.80€ HT. Les Conseillers approuvent à l'unanimité et autorisent le Maire à signer tous les documents nécessaires.

5 - Délibération / Modification tarifs branchement réseaux eau et assainissement : Les conseillers, à l'unanimité, décident de ne pas modifier les tarifs de branchement sur les réseaux communaux d'eau et d'assainissement. Les tarifs actuels restent en vigueur à savoir : 500.00€ pour le branchement sur le réseau d'eau et 3000€ pour le branchement sur le réseau d'assainissement collectif.

6 - Branchements eau et assainissement - devis raccordement : 2 devis ont été établis par l'entreprise BRUN TP suite à des demandes de branchement sur les réseaux communaux.

7 - Voirie travaux programme FDAC 2019 - estimation CCBDP : Le programme de travaux établi pour 2019 a été chiffré par le technicien de la CCBDP. Les travaux prévus respectent le montant attribué à la commune par la CCBDP à savoir la somme de 25797€ HT et pourront être réalisés.

8 - Questions diverses :

Urbanisme PLU :

Dans le cadre de l'étude complémentaire pour risques demandée par les services, de l'Etat, le survol en hélicoptère du Devès, est prévu pour le vendredi 12 janvier si la météo le permet.

Il est également envisagé de prévoir une rencontre avec les propriétaires de la zone de Reillane qui pourrait devenir constructible. Cette rencontre sera organisée avec l'urbaniste en charge de l'élaboration du PLU.

Améliorations Stade Foot avec financement de la Fédération de foot :

Suite à la proposition d'aide de la FFA, des devis ont été faits pour changer les grillages de chaque côté derrière les buts et pour la somme totale de 10155€ HT. La fédération sera contactée pour avis et si les financements sont accordés la commune engagera les travaux.